

La Constitution

sur une représentation équilibrée de la majorité et une représentation par région. Le droit démocratique fondamental à une telle institution ne peut plus leur être refusé. Les citoyens de Beaver River demandent le Sénat élu, efficace et à représentation égale, rien de moins.

Enfin, la partie III du document du gouvernement, intitulée «Préparer un avenir plus prospère», a été bien reçue dans ma circonscription. Par exemple, les électeurs sont en majorité favorables à l'idée d'élargir le champ d'application de l'article 121, la clause de «marché commun». La plupart croient que les gouvernements provinciaux et fédéral devraient travailler plus étroitement ensemble en vue de créer une union économique qui faciliterait l'abolition des barrières commerciales entre les provinces. D'autres doutent de l'efficacité d'une telle modification; selon eux, elle semble rendre plus net un pouvoir qui existe déjà en ajoutant ensuite des restrictions. Néanmoins, le principe du libre-échange entre les provinces est conforme à l'attitude qui prévaut à Beaver River.

Les autres propositions de cette partie du document sont toutefois inacceptables. Bon nombre d'électeurs ne veulent pas que le mandat de la Banque du Canada soit uniquement d'atteindre et de préserver la stabilité des prix. Ce qu'ils craignent, c'est que la proposition soit trop restrictive. Il se peut qu'à l'avenir, les autorités monétaires veuillent faire quelque chose au niveau des taux d'intérêt, des taux de change ou des taux de croissance, et pas seulement au niveau du taux d'inflation. En insérant cette proposition dans la Constitution, on ne laisserait aucune liberté de manoeuvre aux décideurs, face à des événements futurs imprévisibles. Voilà ce que pensent les électeurs de Beaver River, ma circonscription.

Ce sont donc là quelques-unes des préoccupations

fondamentales et des idées dont mes électeurs m'ont fait part à maintes et maintes reprises pendant le congé de cinq ou six semaines. Ce ne sont pas celles d'experts dans le domaine constitutionnel, d'avocats ou de politiciens professionnels. Ce sont celles de citoyens ordinaires, de gens qui aiment ce pays, d'un océan à l'autre. Ce sont les préoccupations et les idées que nous, les députés, devons écouter et dont nous devons tenir compte si nous voulons que le Canada demeure un pays vraiment fort et libre.

Je voudrais terminer en disant que j'organise actuellement un concours dans ma circonscription pour nos élèves du secondaire, appelé le concours pour un nouveau Canada, qui donne aux jeunes la possibilité de dire comment est le nouveau Canada dont ils veulent faire partie au XXI^e siècle. Ce concours va se terminer en mars. Nous allons donner aux deux ou trois gagnants de ce concours la possibilité de venir passer quelques jours à Ottawa afin de voir comment fonctionne le centre du Canada. Cela me passionne et je veux continuer à affirmer que les jeunes se soucient vraiment de leur pays.

[Français]

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 22 heures, conformément à l'ordre adopté le mercredi 5 février 1992, la Chambre s'ajourne à 14 heures demain, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

La séance est levée à 21 h 58.